



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DU LOT N°51 DE L'IMMEUBLE SIS, 25, RUE DES LAITIÈRES **DÉCISION N° AU-19-378**
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants et L 213-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 1987 maintenant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2012 instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2007 adoptant le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibérations des 30 septembre 2009, 29 juin 2011 et 18 décembre 2013 ;

VU les délibérations du conseil de territoire Paris Est Marne et Bois en date des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 approuvant les modifications du PLU de la commune de Vincennes ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois en date du 4 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de Vincennes dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 31 juillet 2019, relative à la cession du lot n°51 dépendant d'un immeuble situé sur la parcelle cadastrée section S n°124, sis 25, rue des Laitières à Vincennes ;

VU la proposition ainsi que le plan de financement présentés par la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME, société ayant pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté, en vue d'acquérir le bien susvisé destiné à la réalisation d'un logement social en PLAI ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du bien susvisé est destinée à permettre la réalisation d'un logement social dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mixité sociale dans l'habitat menée par la commune, en

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191016-lmc1H6775H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/10/2019 Date de Publication : 16/10/2019

permettant notamment d'élargir le parc social par la réalisation de petites opérations intégrées dans le tissu urbain ;

D É C I D E

D'ACQUERIR PAR VOIE DE PREEMPTION le lot n°51 dépendant de l'immeuble sis 25, rue des laitières à Vincennes cadastré section S n°124 appartenant à Madame Ginette EYMAEL aux prix et conditions indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée le 31 juillet 2019, soit 103 400 €, commission en sus à la charge de l'acquéreur de 6 600 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL